

PROGRAMME DE GÉRANCE DES ANTIMICROBIENS

**PAR LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE –
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE
DÉPARTEMENT DE PHARMACIE**

2019-06-20



Québec 

Production

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Département de pharmacie

Rédaction

Mélanie Gilbert, pharmacienne

Révision

Dr Louis Valiquette, microbiologiste-infectiologue

Membres du comité d'antibiogouvernance du CIUSSS de l'Estrie-HCUS

Droit d'auteur © Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à condition de mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	V
1. MISE EN CONTEXTE.....	5
2. COMPOSITION DU COMITÉ ET FRÉQUENCE DES RENCONTRES	5
3. MANDATS DU COMITÉ D'ANTIBIOGOUVERNANCE.....	6
MANDAT 1 :	6
MANDAT 2 :	7
MANDAT 3 :	8
MANDAT 4 :	9
MANDAT 5 :	10
MANDAT 6	11
4. ÉVALUATION DU PROGRAMME DE GÉRANCES DES ANTIMICROBIENS	12

1. MISE EN CONTEXTE

L'antibiogouvernance est liée à la qualité des soins offerts à nos patients. Il a été démontré que la mise en place de programmes de surveillance et d'optimisation des antimicrobiens permet de diminuer les taux d'infections à *C. difficile*, l'émergence de la résistance bactérienne, de réactions indésirables aux médicaments et d'infections nosocomiales. L'utilisation appropriée des antimicrobiens mène également à la diminution des coûts d'acquisition en médicaments et à une diminution de la durée d'hospitalisation chez les patients sous antimicrobiens. Enfin, la mise en place d'un programme d'antibiogouvernance est désormais une pratique organisationnelle requise (POR) d'Agrément Canada pour tous les établissements de soins de courte durée.

Le comité d'antibiogouvernance du CIUSSS de l'Estrie-CHUS relève du comité de pharmacologie du CIUSSS de l'Estrie-CHUS. Le programme de gérance des antimicrobiens du CIUSSS de l'Estrie-CHUS (comité central) se veut le reflet d'un effort concerté entre toutes les installations, afin de favoriser l'utilisation optimale des antimicrobiens dans une perspective régionale. Les comités locaux d'antibiogouvernance seront responsables de l'application des lignes directrices établies au niveau du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

2. COMPOSITION DU COMITÉ ET FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Le comité d'antibiogouvernance du CIUSSS de l'Estrie-CHUS sera composé de :

- Co-président (microbiologiste-infectiologue)
- Co-président (pharmacien avec expertise en antibiogouvernance)
- Pharmacien représentant des installations CHUS Hôpital-Fleurimont et Hôtel-Dieu
- Pharmacien représentant de l'installation La Pommeraie
- Pharmacien représentant l'installation de Granby
- Pharmacien représentant de l'installation IUGS
- Pharmacien représentant de l'installation de Magog
- Pharmacien représentant de l'installation du Granit
- Pharmacien représentant de l'installation des Sources
- Microbiologiste-infectiologue représentant le comité de prévention des infections
- Microbiologiste-infectiologue représentant l'installation La Pommeraie
- Microbiologiste-infectiologue représentant l'installation Hôpital de Granby
- Interniste
- Chirurgien

Des représentants d'autres spécialités médicales seront invités à participer *ad hoc* à l'élaboration de certains dossiers.

De trois à quatre réunions par année sont prévues pour répondre aux exigences et mandats du comité d'antibiogouvernance.

3. MANDATS DU COMITÉ D'ANTIBIOGOUVERNANCE

Le mandat du comité d'antibiogouvernance du CIUSSS de l'Estrie-CHUS se compose de six éléments.

Pour chacun d'eux :

- des interventions à poursuivre ou à mettre en place pour répondre optimalement au mandat et des indicateurs de performance sont définis;
- le niveau de responsabilité du comité central d'antibiogouvernance est défini;
- le niveau de responsabilité des comités locaux d'antibiogouvernance est défini.

Le déploiement et les activités spécifiques à chaque intervention seront décrits annuellement dans un plan d'action qui sera déposé au comité de pharmacologie.

Mandat 1 :

Surveiller et mesurer la consommation des antimicrobiens et les pratiques en antibiothérapie, tant au niveau thérapeutique et prophylactique.

Interventions	Indicateurs	Responsabilité
Calculer des mesures de consommation des antimicrobiens	DDD (defined daily doses) DOT (days of therapy) Les DOT seront fournis par les installations qui sont en mesure de les calculer. Fournir les chiffres pour la fin de l'année financière, soit le 31 mars de chaque année	Les comités locaux d'antibiogouvernance seront responsables de fournir ces données au comité central une fois par année, afin qu'un portrait global de la consommation puisse être déterminé.
Participer à des études de prévalence d'utilisation des antimicrobiens, permettant de positionner le CIUSSS de l'Estrie-CHUS au niveau canadien, nord-américain et mondial	Nombre d'installations participant aux études de prévalence Rapport d'utilisation	Le CHUS participe déjà aux études de prévalence. Le comité central souhaite graduellement augmenter le nombre d'installations participant à cette initiative.
Effectuer des revues d'utilisation qualitatives (RUM) de certains antimicrobiens	Nombre de RUM Objectif : une RUM par installation aux 3 ans	Chaque installation sera invitée à produire une RUM selon les problématiques identifiées localement dans l'utilisation des antimicrobiens

Mandat 2 :

Surveiller, contrôler et prévenir le phénomène de résistance bactérienne par l'amélioration de l'usage des antimicrobiens

Interventions	Indicateurs	Responsabilité
Rendre disponible les sensibilités locales des différents microorganismes aux antimicrobiens	Antibiogramme cumulatif	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, en collaboration avec les laboratoires de microbiologie des différentes installations
Favoriser la diffusion des antibiogrammes en développant des outils technologiques permettant de centraliser l'information pour l'ensemble des installations du CIUSSS de l'Estrie-CHUS	Avancées technologiques	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des laboratoires de microbiologie des différentes installations
Collaborer avec l'équipe de prévention des infections	Taux d'infections des sites chirurgicaux Taux de colonisation et d'infection aux bactéries multi résistantes (ERV, SARM, BGN producteurs de BLSE, <i>C. difficile</i>)	Obtenir annuellement les indicateurs du comité PCI et les présenter au comité central d'antibiogouvernance. Transmettre les rapports annuels de consommation au comité de PCI Au besoin, présenter les résultats annuellement au comité stratégique de PCI.

Mandat 3 :

Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'usage optimal des antimicrobiens et la prévention de l'apparition de bactéries multi résistantes (personnel professionnel, personnel de soutien, gestionnaires) en améliorant la prescription des antimicrobiens (dosage, voie d'administration, indication) et en élaborant des lignes directrices en lien avec l'utilisation des antimicrobiens.

Interventions	Indicateurs	Responsabilité
Poursuivre les activités en antibiogouvernance mises en place dans les installations du CIUSSS de l'Estrie-CHUS	Nombre d'interventions % d'acceptation des interventions	Les comités locaux d'antibiogouvernance seront responsables de fournir ces données au comité central une fois par année
Rédaction de guides de pratique en antibiothérapie harmonisés pour l'ensemble des installations du CIUSSS de l'Estrie-CHUS	Nombre de guide de pratiques	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations
Rédaction et révision de protocoles et d'ordonnances préimprimées harmonisés pour l'ensemble des installations du CIUSSS de l'Estrie- CHUS	Nombre de protocoles Nombre d'ordonnances préimprimées	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations
Production d'outils facilitant l'usage optimal des antimicrobiens pour l'ensemble des professionnels de la santé	Nombre d'outils	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations
Favoriser la diffusion de l'information en développant des outils technologiques permettant de centraliser les informations pour l'ensemble des installations du CIUSSS de l'Estrie-CHUS	Avancées technologiques	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations
Participer à la formation du personnel clinique (médecin, pharmacien, infirmier, ATP, etc.)	Nombre de conférences scientifiques Nombre de capsules d'informations	Responsabilité du comité central et des comités locaux en antibiogouvernance

Mandat 4 :

Transmettre des recommandations aux instances stratégiques pertinentes : comité de pharmacologie, département de pharmacie, comité stratégique multidisciplinaire du circuit du médicament, comité de prévention des infections, CMDP.

Interventions	Indicateurs	Responsabilité
<p>Transmettre des recommandations aux membres du CMDP par la mise en place d'une infolettre sur des sujets pertinents à l'usage optimal des antimicrobiens.</p> <p>Ces infolettres seront reliées à la diffusion des guides de pratique, lorsque pertinent.</p>	Nombre d'infolettre	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations
Transmettre des recommandations au comité de pharmacologie quant aux protocoles et ordonnances pré-imprimées touchant l'utilisation des antimicrobiens	Nombre de recommandations transmises	Responsabilité du comité central
Se positionner sur les ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour assurer des activités d'antibiogouvernance optimales dans chacune des installations.	Rapport annuel déposé au comité de pharmacologie Recommandations transmises au département de pharmacie	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations

Mandat 5 :

Évaluer les nouveaux agents antimicrobiens afin de recommander leur ajout ou non leur ajout au formulaire du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Interventions	Indicateurs	Responsabilité
Révision des évaluations effectuées par l'INESSS concernant les antimicrobiens, afin de préciser des critères d'utilisation spécifiques au CIUSSS de l'Estrie-CHUS	Nombre de recommandations transmises au comité de pharmacologie	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations
Élaborer des fiches d'administration des médicaments, en spécifiant des conditions particulières d'administration lorsque pertinent.	Nombre de recommandations transmises au comité de pharmacologie	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations

Mandat 6

Assurer le suivi des résultats de projets de recherche liés à l'antibiogouvernance

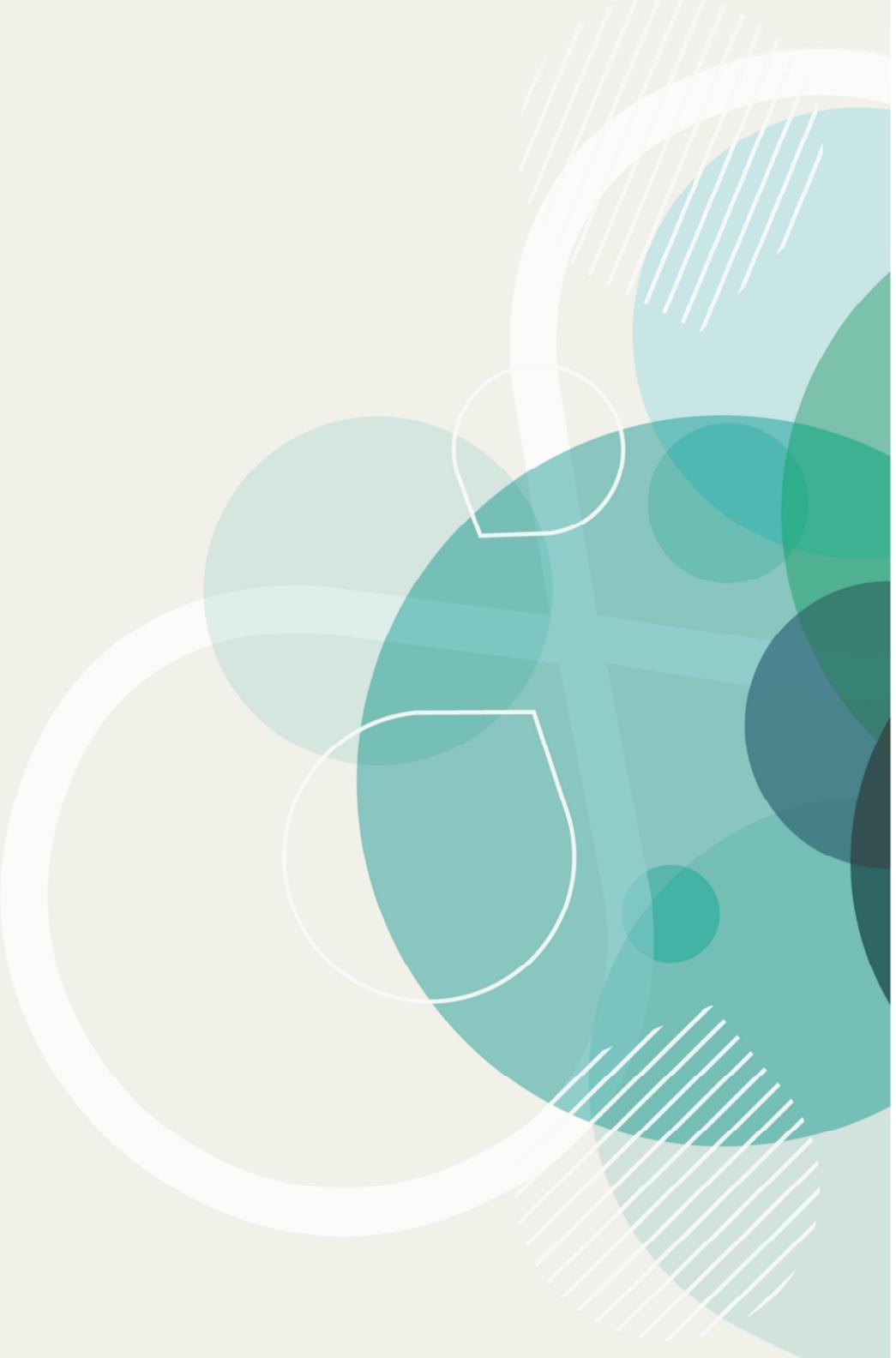
Interventions	Indicateurs	Responsabilité
Favoriser l'échange d'informations quant aux meilleures pratiques en antibiogouvernance entre tous les intervenants des installations	Avancées technologiques	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations
Participer à la recherche et au développement des connaissances en antibiogouvernance	Nombre de projets de recherche Nombre de présentations locales, provinciales et nationales. Nombre d'articles publiés	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations
Positionner le CIUSSS de l'Estrie-CHUS comme un leader provincial en antibiogouvernance	Nombre de projets de recherche Nombre de présentations locales, provinciales et nationales. Nombre d'articles publiés Présentations d'experts locaux (conférenciers invités), participation à des comités provinciaux/nationaux, rédaction d'articles vulgarisés, chapitres de livre, couverture médiatique.	Responsabilité du comité central d'antibiogouvernance, avec la collaboration des différentes installations

4. ÉVALUATION DU PROGRAMME DE GÉRANCES DES ANTIMICROBIENS

Un tableau de bord sera mis en place, avec un suivi des interventions réalisées.

Un rapport d'activités avec évaluation des objectifs atteints sera déposé annuellement au comité de pharmacologie.

Les rapports des études de prévalence seront déposés au comité de pharmacologie et une discussion quant aux problématiques identifiées sera effectuée.



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke**

Québec 